



CTMEN du 6 novembre 2018

Déclaration liminaire

de la FSU

Ce comité technique ministériel se tient quelques jours après que la médiatisation d'un acte violent commis dans un lycée de Créteil a entraîné maintes réactions sur la question de la violence dans les établissements scolaires.

Pour la FSU, nul doute que certains ont instrumentalisé les faits pour tenir des discours sécuritaires ou pour fustiger les jeunes au prétexte de leur appartenance sociale ou de leur origine. Toutefois, pour la FSU, il ne reste pas moins vrai que le silence institutionnel qui constitue trop souvent la réponse à ces événements n'est plus supportable par les enseignants et, plus généralement, tous les personnels. Ceux-ci ont d'ailleurs été très nombreux à le dire à cette occasion.

La FSU demande à ce que les personnels victimes de violences, quel que soit l'auteur, bénéficie d'une écoute, d'un accompagnement et d'une protection fonctionnelle de la part de l'institution.

Au-delà des réactions politiques immédiates et de leurs promesses médiatiques, la réponse du ministre aurait pu aller dans le bon sens si elle avait été soutenue par des moyens humains, notamment en création et en affectation dans tous les établissements de CPE, AED, d'assistants de service social, d'infirmières... Quant à l'idée de prendre en compte dans l'évaluation des établissements le climat scolaire, c'est surtout une injonction à masquer la réalité dans la situation de mise en concurrence des établissements. La FSU demande à l'occasion de ce comité technique ministériel, pour qu'enfin la réalité puisse être objectivement regardée et traitée. L'institution doit répondre à son devoir de protection des élèves et des personnels. Une politique doit être pensée en termes de prévention, en concertation avec les personnels. Les investissements doivent se traduire dans les écoles et établissements par des moyens humains dans tous les métiers, des effectifs abaissés dans les classes, une formation adaptée pour tous les personnels afin de mettre en œuvre l'ambition de la démocratisation de la réussite scolaire.

Nul ne peut en effet sérieusement croire, en tout cas pas la FSU, que la politique de

suppression d'emplois prévue révèle une volonté effective d'y parvenir. La réforme de la voie professionnelle est un exemple prégnant de cette absence de volonté : alors que les difficultés sont les plus significatives dans cette voie du lycée, le ministre prévoit d'y supprimer des postes diminuant ainsi le nombre d'adultes pour encadrer les jeunes. Et nous pourrions aussi citer l'arlésienne de la carte des lycées en éducation prioritaire.

La FSU voit surtout derrière cet événement un révélateur de plus de la nécessité de renforcer les services publics, d'investir dans toutes les missions qui relèvent de l'accès aux droits des citoyens et d'une meilleure redistribution des richesses, de leurs donner les moyens de jouer tout leur rôle essentiel dans la cohésion de la société.

Et d'ailleurs, les annonces faites par le Premier Ministre lors du comité interministériel de transformation publique achève de convaincre, que les réformes ne visent pas à renforcer la fonction publique et à lui donner les moyens de relever les défis d'aujourd'hui, mais de à pousser nombre de fonctionnaires vers le privé en ouvrant des dispositifs d'accompagnement au départ, et de recourir par ailleurs massivement au contrat en lieu et place de l'emploi titulaire. Bref, il s'agit d'affaiblir les garanties prévues par le statut général, tant pour les personnels que pour les usagers. Rien d'autre !

Pourtant, l'expérience de notre ministère de recruter davantage de contractuels pour pallier les problèmes d'attractivité et l'insuffisance de reconnaissance de nos métiers devrait servir de leçon de choses pour démontrer qu'une telle politique ne peut qu'affaiblir le service public, faire reculer la situation de ses personnels et tourner le dos aux enjeux de résorption des inégalités scolaires et de la réussite de tous les élèves. Pour répondre à ceux-ci, la FSU réaffirme qu'il faut des personnels mieux formés et mieux reconnus dans le déroulement de leur carrière. Tout l'inverse de la précarité !

Concernant les rémunérations, la volonté gouvernementale de casser leur progression sur la carrière, considérée comme « trop automatique » et de soumettre une part de celles-ci à la réalisation d'objectifs individuels et collectifs est à l'inverse de la reconnaissance du travail des personnels et de l'engagement dont ils témoignent au quotidien. C'est un outil de division et de subordination que le gouvernement s'apprête à créer, rien de plus. Voilà qui ne réglera rien de la nécessaire augmentation de nos rémunérations et qui ajoutera de l'injustice et de l'inégalité, tournant ainsi le dos aux enjeux d'attractivité et de reconnaissance nécessaires au bon fonctionnement des services publics. Pour la FSU, ces enjeux passent par le dégel de la valeur du point d'indice, par un plan de rattrapage du pouvoir d'achat perdu et par une nouvelle étape de revalorisation des carrières, PPCR représentant une première étape.

Tout ceci ne donne pas aux services publics, à ces personnels, à commencer par ceux de

notre ministère les moyens de remplir correctement leurs missions. Pour répondre aux seuls desiderata de la politique d'austérité menée par le gouvernement, ces mesures porteront atteinte au sens du travail, à sa qualité et à la santé des personnels.

Tout ceci conforte la FSU dans la nécessité de mobiliser et d'appeler les personnels à la grève le 12 novembre prochain. Notamment pour refuser les dégradations des conditions de travail promises par les suppressions de postes du projet de budget 2019.

Enfin, concernant le projet de fusions des académies, qui est un des axes de la politique du gouvernement « action publique 2022 » pour notre ministère, tout ceci éclaire le véritable sens qui lui est donné : c'est une refonte en profondeur d'une administration au mépris de sa capacité d'action et d'adaptation à toutes les situations dont elle a pourtant maintes fois fait preuve, au mépris des conditions de travail de ses personnels, de leur expertise professionnelle et de leurs métiers.

La FSU réaffirme son désaccord de fond avec cette politique. Elle est déterminée à la combattre en y opposant des revendications à même de répondre à tous les défis lancés.

A l'ordre du jour de ce CTM, est inscrite l'étude d'un projet d'arrêté sur la mise en œuvre du compte personnel de formation. Pour la FSU, la vraie question reste celle de la mise en œuvre effective dans les académies et de la possibilité réelle pour les personnels de mobiliser ce droit.

Concernant la note de service mobilité 2019 dans le 1er degré, l'ensemble des organisations syndicales a alerté sur les conséquences négatives qu'elle pourrait avoir en l'état pour les personnels. Pour régler des problèmes d'attractivité, le ministère fait le choix de bloquer des mobilités sans traiter la prise en charge particulière des sujétions et contingences liées à certains postes peu attractifs.